



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

4 mai : Réunion d'information sur les services en ligne des impôts.

4 mai : Conseil Municipal.

11 mai : Atelier découverte d'instruments de musique organisé par la bibliothèque.

14 mai : Récupération de ferrailles organisée par le SC Lanrivoaré.

17 mai : Marche organisée par le Secteur Penn ar Bed inscription auprès du Club des Châtaigniers.

24 mai : Portes ouvertes de l'école Pierre Mac Orlan.

24 mai : Atelier mémoire organisé par le Club des Châtaigniers.



Etat civil

NAISSANCES

Océane, Marie, Gisèle LE GOFF née le 8 avril
Malo, Pierre, Yves OUDIOU né le 9 avril

BAPTEME REPUBLICAIN

Lila-Rose FOREST, baptisée le 16 avril

Vie municipale

REUNION D'INFORMATION

Sophia DUBREUIL, conseillère numérique, vous propose une réunion d'information collective sur les services en ligne des impôts le **mercredi 4 mai** de 10h30 à 11h30 à la salle Ti an Oll :

- Présentation du site internet impot.gouv.fr pour les particuliers
- Comment contacter et prendre un RDV avec les impôts
- Date des échéances
- Comment payer ses impôts en ligne
- Comment simuler ses frais kilométriques, son impôt sur le revenu

Entrée gratuite

Contact : 02.98.84.24.75

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h/ 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h/13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : les 7 et 21/05 - 9h-12h



APPEL A LA CIVILITE

Interdiction de faire un feu dans son jardin

La réglementation interdit formellement de brûler des déchets dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc. En effet, brûler ces déchets ménagers comporte de **sérieux risques pour la santé du voisinage**, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée entraîne notamment la présence d'hydrocarbures (HAP) et de composés chimiques tels que les dioxines et les furanes, qui sont nocives lorsqu'elles sont inhalées. Ces particules sont cancérigènes, sans compter qu'elles peuvent provoquer divers maux à court terme pendant l'inhalation, comme des maux de tête, des nausées ou encore une irritation des yeux et de la peau. Le non-respect de cette disposition expose à des sanctions.



Vie municipale



FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est un prédateur d'une grande variété d'insectes et d'araignées.

Vous avez repéré un nid de frelons supposés asiatiques ? Contactez la mairie au **02.98.84.24.75**.

Si la présence d'un nid de frelons asiatiques est avérée, le référent local déclenchera l'intervention d'une entreprise agréée. L'intervention est prise en charge par la Communauté de Communes (uniquement pour les nids de frelons asiatiques).

ELECTION

Des élections législatives auront lieu **les 12 et 19 juin**. Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être préalablement inscrit sur les listes électorales. Pour ces élections, il sera possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 4 mai en ligne et 6 mai en mairie.

Il est rappelé que toute personne est inscrite automatiquement sur les listes électorales à sa majorité, sous réserve qu'elle ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Voirie et Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

✓ Déclarations Préalables déposées

M. FORICHER, changement de porte et volets
M. NONENT, mur surmonté d'une palissade
M. LE GONIDEC, mur surmonté d'une palissade
M. CHEVALIER, peinture et remplacement fenêtre par une porte-fenêtre

✓ Déclarations Préalables accordées

M. KEREBEL, clôture
M. CHANNAC, isolation thermique extérieure
M. HERRY, palissade
M. SIMON, remplacement d'une pergola
M. FORICHER, changement de porte et volets
M. SARRON, fenêtre de toit
M. QUINQUIS, portail mur de clôture et revêtement d'allée

✓ Permis de construire déposés

M. FORICHER, ouverture du pignon pour création et pose de fenêtres
CCPI, construction de nouveaux entrepôts
M. SALAUN, garage

✓ Permis de construire accordé

M. DESSANDIER, maison individuelle

✓ Permis d'aménager accordés

M. CHEVALIER, lotissement d'un lot à usage d'habitation
Commune de Lanrivoaré, modification règlement lotissement des lilas et du toulquer

✓ Certificats d'urbanisme opérationnel refusés

M. RAGUENES, maison d'habitation
M. POULIQUEN, construction d'un hangar

VOS DEMARCHES

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer **votre demande d'autorisation d'urbanisme** par voie électronique. Un guichet unique est à votre disposition par ce biais : <https://sve.sirap.fr/#/029119/>

Le formulaire de demande sera rempli directement en ligne, les pièces demandées seront jointes à la demande. Suite à ce dépôt, les services municipaux recevront directement votre demande. Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche : urbanisme@lanrivoare.fr ou 02.98.84.24.75.

INSCRIPTIONS ECOLE

Pour inscrire votre enfant, la démarche est simple



Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription (disponible sur le site internet de la mairie), de faire une copie du carnet de vaccinations (carnet de santé) et une copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) et de renvoyer ces pièces par mail ou dans la boîte aux lettres de l'école.

Nous accueillerons les enfants nés en 2019 et 2020 dont ce sera la première rentrée ainsi que les enfants plus âgés dont les familles s'installent sur Lanrivoaré. Les enfants nés en 2020 seront accueillis dans la limite des places disponibles et ne pourront fréquenter l'école que le matin jusqu'à la date anniversaire des 3 ans.

Une porte ouverte de l'école aura lieu le **mardi 24 mai** de 15h à 18h.

Une confirmation de l'inscription de votre enfant vous sera communiquée par mail.

La directrice est joignable par téléphone aux horaires habituels de l'école. N'hésitez pas à la contacter pour plus d'informations.

Enfin, après avoir procédé à l'inscription à l'école, il faudra s'inscrire auprès de la mairie pour l'accès aux services périscolaires.

Tel : 02.98.84.21.81.

HALTE GARDERIE

Il reste des places !



La halte-garderie les Farfadets de Lanrivoaré peut recevoir jusqu'à 12 enfants de 3 mois à 6 ans dans les locaux adaptés et chaleureux.



L'accueil se fait en demi-journée ou en journée complète les : lundis, mardis, jeudis de 8h40 à 16h30 et le vendredi de 8h40 à 12h.

Il reste de la place en matinée, n'hésitez à contacter la halte-garderie au 02.98.32.40.23 ou par mail halte-garderie@lanrivoare.fr.

RPAM

Des professionnels à votre écoute



Le Relais Parents Assistantes Maternelles est un service d'information, d'orientation et d'animation géré par la Communauté de communes du Pays d'Iroise depuis 2016, à destination des parents ou futurs parents, des assistantes maternelles agréées ou les candidats à l'agrément. Notre commune dépend du RPAM Centre et l'animatrice Gaëlle BRUGNY-BRAILLY vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi, sauf les mercredis après-midi et les vendredis après-midi. Pour tout renseignement, prendre RDV, ou obtenir une liste d'assistantes maternelles disponibles sur votre commune, contacter l'animatrice au 02.98.32.60.55 ou par mail à rpam.centre@ccpi.bzh.

Lundi 11 avril : les experts en Geocaching



Lundi matin, l'espace Jeunes a ouvert ses portes à 10h. Trois jeunes ont attendu l'ouverture afin de profiter d'un accueil libre qui nous a permis de discuter des différentes activités de la semaine.

Ce fut autour d'une partie de ping pong que l'activité de l'après-midi s'est définie : le Géocaching. En effet, les jeunes connaissent bien leur commune et étaient déjà au courant de l'existence de certaines « cachettes ». D'après le GPS, il existe 3 géocaches sur Lanrivoaré. Comme on trouvait que cela était peu, l'idée de créer de nouvelles caches nous était venue.

Après notre déjeuner, nous avons entrepris de découvrir les géocaches de la commune. La première fut facile, elle était située aux alentours de l'église. La seconde, qui était située à côté d'un ancien lavoir, fut plus compliquée, puisque nous ne l'avons pas trouvé ! Peut-être n'était-elle plus

là, c'est ce que nous en avons déduit.

Pour la troisième, il fallait marcher un peu plus loin et sortir un peu du bourg. Elle était située près du « chemin du train patate » au niveau de la jonction entre deux sentiers, tout près d'un gros rocher. En cherchant un peu, nous avons réussi à mettre la main dessus. Cette petite escapade nous a bien motivé à créer de nouvelles caches.

Ce projet pourrait permettre aux jeunes de se responsabiliser à travers la création et au bon fonctionnement d'une ou plusieurs géocaches, permettant, par la suite, de faire découvrir aux promeneurs de beaux endroits de Lanrivoaré. C'est pour cette raison qu'une nouvelle session de géocache sera bientôt mise en place.

Jeudi 14 avril : Chasse aux oeufs et barbecue

L'Espace Jeunes a ouvert ses portes en début d'après-midi à 14h. Un groupe de jeunes s'est présenté et nous avons décidé de commencer avec une animation « rallye photo ». Deux équipes se sont formées, et étaient en compétition dans la commune pour ramener au plus vite plusieurs photos demandées par l'animateur. Certaines photos n'étaient pas faciles à trouver, comme une roue arrière de moto ou une voiture violette. A la fin de la course, les deux équipes étaient toutes proches de la victoire. Les gagnants ont remporté un gros œuf en chocolat tandis que les deuxième pouvaient se régaler avec un paquet de bonbons. Durant l'après-midi, la chasse à l'œuf fut ouverte au jardin public. Les jeunes ont cherché les œufs avec un peu de difficulté !! En effet, un peu avant, ils se sont plaints à l'animateur, je cite : « A chaque fois qu'il y a une chasse à l'œuf, c'est trop facile à trouver ! » Ce dernier, un peu espiègle, a donc rendu la tâche plus ardue en cachant les œufs et les lapins en chocolats au fin fond des buissons et autres touffes d'herbes !

Le soir, les jeunes ont tous participé pour réaliser le barbecue !

Au menu : des saucisses et poulets marinés !!!! Avec les saucisses et les glaces au dessert, on a tous adoré ce barbeuc' ! Mais il n'aurait pas été aussi extraordinaire sans les bananes, kiwi, raisins et tomates cerises qui ne se sont pas fait prier pour être dévorés ! En conclusion, on a tous passé un bon moment et on a bien mangé !

Vie Scolaire

TOUTES LES CLASSES



Semaine des langues du 4 au 8 avril



Lors de la semaine des langues, tous les élèves de la MS au CM2 ont participé à une journée "polyglotte" le lundi 4 avril. Chaque classe a été reçue tour à tour par les différents enseignants pour écouter une histoire en langue étrangère et langue des signes. Il s'agit d'une histoire d'Eric Carle dont le titre en français est : "La chenille qui fait des trous". Ensuite, les classes du CP au CM2 ont réalisé des brochettes de fruits à partir d'une recette écrite en anglais. A la fin de la journée, toutes les classes se sont retrouvées pour chanter "Polyglotte" d'Henri Dès. Tous les autres jours de la semaine, les élèves de la GS au CE1 ont participé à des activités d'éveil aux langues.

CE2 CM1 ET CM2

Classe artistique pour les élèves du 5 au 8 avril



Les deux classes de CE2 CM1 et CM1 CM2 ont été accueillies pendant 4 jours à Plogastel-Saint-Germain, au centre LATELIER.

Ils ont rencontré deux artistes plasticiens, François Goujon et Ronan Hervé qui leur ont permis de découvrir de nombreuses techniques afin de réaliser des œuvres à partir du recyclage de déchets qu'ils avaient préalablement récoltés, dans une démarche de développement durable.

Ce séjour favorise la découverte du vivre ensemble et a été ponctué par une visite du musée des Beaux-Arts à Quimper.

Cette classe artistique a été financée par la mairie, l'APE et les familles.

Les productions des élèves seront présentées lors d'un vernissage de fin d'année à l'école.

Vie Associative

BIBLIOTHEQUE

- ▶ La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le dimanche 1er mai.
Merci pour votre compréhension.

SPORTING CLUB DE LANRIVOARE

SAMEDI 14 MAI
LANRIVOARE



Collecte de Ferraille



Une benne de dépôt sera disposée sur le parking du terrain de foot.

Vous pourrez y déposer :

Electroménager, casseroles, vélos, trottinettes, machine à laver, câbles, batteries, ferraille rouillée, chaudières, moteur etc....

POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS, LOURDS ET VOLUMINEUX
RECUPERATION A DOMICILE POSSIBLE



Pas de récupération de véhicule

Pour organiser l'enlèvement ou toute question, contacter :
Mathieu RAGUENES au 06 23 94 24 78

Organisée par le SC LANRIVOARE



▶ Découverte d'instruments de musique

En partenariat avec l'école de musique d'Iroise, la bibliothèque Jacques Prévert vous propose un atelier de découverte d'instruments de musique le **mercredi 11 mai** de 10h30 à 12h.

- ▶ **Dimanche 15 mai** : dernier match à domicile de la saison pour les 3 équipes seniors contre Lampaul C, Ploumoguer et Gouesnou B.

- ▶ **Dimanche 22 mai** : dernier match domicile de la saison pour l'équipe Loisir contre Landunvez.

- ▶ **Samedi 4 et Dimanche 5 juin** : Tournoi Plougonvelin Poule de 4 équipes à Lanrivaroaré.

- ▶ **Samedi 11 juin** : Journée nationale des U6-U7 à Lanrivaroaré avec 28 équipes.

- ▶ **Vendredi 24 juin** : Assemblée Générale.

CLUB DES CHATAIGNIERS

Mardi 17 mai : le Secteur Penn ar Bed organise une marche à Lanrivaroaré. Deux circuits sont proposés 4 et 8 kms.

Départ à 14 h. S'inscrire au Club le jeudi 12 mai (dernier délai) ou par téléphone auprès de Yvette Boisserand 06.86.41.80.72. Participation de 2,50 € pour le goûter plus un DON d'un coût 5€ en faveur d'une association caritative. Rassemblement à la Salle Ti An Oll – rue de l'école.



Mardi 24 mai : Atelier mémoire : de 14h à 16h - salle Ti an Oll.

Vie Associative

U.N.C

La célébration de la Victoire de la guerre 39-45 aura lieu le **dimanche 8 mai** à 11h. Le rassemblement se fera à la mairie à 10h45. Après l'allocution de Madame le Maire, un dépôt de gerbe sera effectué devant le monument aux morts, suivi d'une minute de silence. La cérémonie se terminera par le pot de l'amitié salle Ti Kreiz. Venez nombreux à cette commémoration.

Informations Communautaires

EMPLOI

Les métiers de l'aide à domicile avec l'ADMR du Pays d'Iroise : **le 12 mai**, 9h30-12h à la Maison de l'emploi. Informations sur la structure et les métiers, intervention d'une salariée, possibilité d'entretiens individuels. Tous types de contrats : CDD/ CDI / Jobs d'été. Sur inscription.
Contact : 02.98.32.47.80.

RECYCLERIE MOBILE

La recyclerie mobile sera présente en déchèterie (10h-12h et 14h-18h) pour collecter vos objets divers, vélos, petits meubles, livres, CD-DVD, linge de maison... en bon état : **le 7 mai** à Milizac-Guipronvel, **le 14 mai** à Plouarzel, **le 21 mai** à Plougonvelin.
Renseignements au 02.98.32.37.83 ou dechets@ccpi.bzh.

SORTIE NATURE

Le 21 mai, Pays d'Iroise Communauté organise deux animations de découverte d'espaces naturels littoraux du site Natura 2000 « Pointe de Corsen-Le Conquet » : les falaises de Corsen à Plouarzel à 10h30 et les dunes des Blancs-Sablons au Conquet à 14h. Durée : 1h30 à 2h.
25 participants max. Réservation : 02.98.84.39.36 ou pascal.gautier@ccpi.bzh.

FETE DU VELO

Rendez-vous dès 10h sur le Village « vélo » avec ses stands thématiques (atelier de réparation, essai de vélos électriques) et de nombreuses animations pour toute la famille : vélo smoothie, sorties découverte, spectacle, musique, course de trottinettes et draisiennes... **Dimanche 5 juin**, 10h-18h, Saint-Renan (parking espace Guyader)



Zone de Kerdrioual - CS 10078
29 290 Lanrivoaré
Ouvert du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h (16h30 vendredi)
02 98 84 28 65 / accueil@ccpi.bzh
Sur internet : pays-iroise.bzh

PROCHAIN KELEIER

Parution le vendredi 27 mai 2022

Articles à déposer avant le 16 mai par mail à
info@lanrivoare.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2022
Extrait du procès-verbal**

L'ensemble du conseil municipal était présent.
Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

Conventions / Contrats

- Contrat Orange livebox pro salle Ti An Oll
- Contrat de maintenance Amiciel concernant l'hébergement de la base de données du logiciel « Malice » sur serveur externalisé
- Contrat ADMR du 21/02/22 au 08/04/22 pour l'accompagnement d'un enfant.

Compte de gestion du receveur municipal du budget principal de la commune - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif – budget principal – pour l'année 2021.

Compte administratif du Budget Principal de la commune - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour 2021. Ce document se traduit par un excédent de clôture de 273 789,31 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 654 036,51 € en section d'investissement. A cela, s'ajoute les restes à réaliser de 224 800 €. Ainsi, l'excédent net d'investissement est de 429 236,51 €.

Affectation du résultat du Budget Principal de la commune - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 654 036,51 € et d'affecter sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 273 789,51 €.

Fixation des taux de la Fiscalité Directe Locale - Exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition. Ainsi, les taux d'imposition de la commune pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation (T.H.) --> 16,79 % (pour mémoire, car pas de vote cette année, conformément à la réforme de la fiscalité).

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) --> 40,17 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) --> 45,9 %

Budget Primitif Principal de la commune - Exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal de la commune.

Budget Commune 2022					
	Dépenses		Recettes		
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	310 500,00€	8 500,00€	Atténuation de Charges	
	Charges de personnel et frais assimilés	533 200,00€	80 700,00€	Produits des services	
	Atténuations de produits	13 500,00€	673 690,00€	Impôts et Taxes	
			375 800,00€	Dotations Participations	
	Autres charges de gestion courante	104 500,00€	21 600,00€	Autres Produits de Gestion courante	
	Charges financières	19 703,86€	50,00€	Produits Financier	
	Charges exceptionnelles	1 500,00€	3 500,00€	Produits Exceptionnels	
	Total Dépenses Réelles	982 903,86€	1 163 840,00€	Total Recettes Réelles	
	Virement à la section d'investissement	179 012,09€			
	Opération d'ordre : transfert invest			Opération d'ordre : transfert invest	
	Dotations aux amortis & provisions	1 924,05€		Transferts de charges	
	Total Dépenses d'ordre	180 936,14€	-€	Total Recettes d'ordre	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 163 840,00€	1 163 840,00€			
INVESTISSEMENT					
	Dépenses d'équipement	1 360 330,53 €	31 000,00 €	Subventions d'investissement	
	Emprunts et dettes assimilées	98 731,43 €	14 000,00 €	Dotations, fonds	
			530 100,00 €	Emprunts et dettes assimilées	
	Total Dépenses Réelles	1 459 061,96€	848 889,31€	Excédent fonctionnement capitalisé (2021)	
			273 789,31€		
			179 012,09€	Virement section fonctionnement	
	Total Dépenses d'ordre	-€	180 936,14€	Opérations transfert d'ordre	
	Restes à réaliser	224 800,00 €	654 036,51 €	Report section investissement	
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 683 861,96€	1 683 861,96€		
	TOTAL BUDGET	2 847 701,96€	2 847 701,96€		

Le conseil municipal a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par opération en section de fonctionnement et par chapitre en section d'investissement.

Compte de gestion du receveur municipal du Budget annexe du Lotissement « Les Lilas » Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif – budget annexe du lotissement « Les Lilas » – pour l'année 2021.

Compte administratif du Budget annexe du Lotissement « Les Lilas » - Exercice 2021

Ce document se traduit par un excédent de clôture de 209 897,27€ en section de fonctionnement et un

déficit de clôture de 178 640,88 € en section d'investissement. Ainsi, l'excédent net de fonctionnement est de 31 256,39 €.

Affectation du résultat du Budget annexe du Lotissement « Les Lilas » - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 209 897,27 € et d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 178 640,88€.

Budget Primitif Principal du Budget annexe Lotissement « Les Lilas » - Exercice 2022 et clôture du budget

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe du lotissement « Les Lilas » :

Budget Lilas 2022

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		Charges à caractère général		Atténuation de Charges	
		Charges de personnel et frais assimilés		Produits des services	
		Atténuations de produits		Impôts et Taxes	
		Autres charges de gestion courante	31 256,39€	Dotations Participations	
		Charges financières		Autres Produits de Gestion courante	
		Charges exceptionnelles		Produits Financier	
		Total Dépenses Réelles	31 256,39€	Total Recettes Réelles	
		Virement à la section d'investissement		Opération d'ordre : transfert invest	
		Opération d'ordre : transfert invest	178 640,88€	Transferts de charges	
		Dotations aux amortis & provisions		Report section fonctionnement	
		Total Dépenses d'ordre	178 640,88€	Total Recettes d'ordre	
		Report section fonctionnement	0,00 €	Report section fonctionnement	209 897,27€
		TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	209 897,27€	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	209 897,27€

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		Dépenses d'équipement		Subventions d'investissement	
		Emprunts et dettes assimilées		Dotations, fonds	
				Emprunts et dettes assimilées	
		Total Dépenses Réelles	-€	Total Recettes d'équipement	
				Excédent fonctionnement capitalisé (2021)	
				Virement section fonctionnement	178 640,88€
		Total Dépenses d'ordre	-€	Total Recettes d'ordre	178 640,88€
		Report section investissement	178 640,88 €	Report section investissement	
		TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	178 640,88€	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	178 640,88€

TOTAL BUDGET	388 538,15€	388 538,15€
---------------------	--------------------	--------------------

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et que le vote s'est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

- décide le reversement du solde du budget annexe du lotissement « Les Lilas » exercice 2022, au budget principal de la commune 2022, d'un montant de 31 256,39 € ;
- décide de clôturer le budget annexe du lotissement « Les Lilas » au 22 mars 2022 et donne pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Compte de gestion du receveur municipal du Budget annexe du Lotissement « Le Toulquer » - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif – budget annexe du lotissement « Le Toulquer » – pour l'année 2021.

Compte administratif du Budget annexe du Lotissement « Le Toulquer » - Exercice 2021

Ce document se traduit par un excédent de clôture de 155 177,85 € en section de fonctionnement et un déficit de clôture de 156 797,79 € en section d'investissement. Ainsi, le déficit net d'investissement est de 1 619,94 €

Affectation du résultat du Budget annexe du Lotissement « Le Toulquer » - Exercice 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 155 177 ?85 € et d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 156 797,79 €.

Signature d'une convention financière avec le SDEF relative à l'éclairage public pour des travaux de rénovation de l'armoire C8

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'armoire C8, d'accepter le plan de financement proposé et le versement d'une participation de 1000 €, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Signature d'une convention financière avec le SDEF dans le cadre de travaux d'effacement FT à Kéribin lié à la sécurisation BT P6 Kéribin C8

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement FT à Keribin lié sécu BT P6 Keribin ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 9 690,54 €; d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes dont la CCPI, d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la

commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Signature d'une convention financière avec le SDEF dans le cadre de travaux d'effacement FT au Guilly et à Kerguon lié à la sécurisation BT P51 Kerguon

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement FT au Guilly et à Kerguon, lié à la sécurisation BT P51 Kerguon ; d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 14 429,60 € T.T.C. ; d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes dont la CCPI ; d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Fixation des horaires d'éclairage public

Le conseil municipal, à la majorité, a décidé que l'éclairage public soit interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Lanrivoaré dans les conditions suivantes :

- l'allumage interviendra au plus tôt à 6h30 en semaine et à 8h15 les samedi et dimanche. L'extinction nocturne interviendra au plus tard à 21h30.
- en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

que dans le cadre du dispositif Ecowatt, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement, faire l'objet de modifications d'horaires sur arrêté du Maire. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF ; de charger Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste dans le cadre du dispositif du « parcours emploi compétences » (sous réserve de l'accord des services de l'Etat), dans les conditions suivantes :

- libellé du poste : agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural selon la fiche de poste

annexée à la présente délibération (entretien/ création des espaces verts ;

- durée du contrat : 12 mois
- durée hebdomadaire de travail : 35 h
- rémunération : SMIC + 11 %
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des mouvements (départ à la retraite d'une ATSEM, recrutement de contractuels), le conseil municipal approuve à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs ci-après : voir tableau sur le site internet de la mairie (compte-rendu conseil)

Subvention exceptionnelle à la protection civile

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la protection civile, d'un montant de 500 € en faveur des réfugiés Ukrainiens.